COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
	Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Madame Gwénaëlle TUAL (pouvoir donné à Claudine LE BOUEC)
	Messieurs Daniel LE JOLU (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Bertrand BAUDET (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Cédric HERNANDEZ (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)
Secrétaire	Madame Claudine LE BOUEC
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-18 **BUDGET PRIMITIF 2020**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Après le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil Municipal du 27 janvier 2020, le Budget Primitif s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non réalisées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement qui prévoit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

- une section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine

de la Commune. Le Budget Primitif est un document comptable qui s'ajuste au cours de l'année avec d'éventuelles décisions modificatives.

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 18 363 910 € (fonctionnement et investissement).

La section de fonctionnement s'élève à ……11 149 855 €
La section d'investissement s'élève à …….7 214 055 €

Il présente les caractéristiques suivantes :

I / Fonctionnement

☑ ***au niveau des dépenses***

- La préservation et la continuité des services offerts à la population dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, des écoles, de la culture et de l'environnement ;

- La préservation des aides financières, techniques et humaines apportées au monde associatif ;

- La continuité d'actions engagées, comme par exemple le transfert du cimetière dont le contrat est conclu pour 5 années (2017-2021) ;

- Une masse salariale qui augmente de 4,92 % (+ 274 155 € / CA 2019 – prévision masse salariale : 5 842 000 €) et qui se justifie, entre autres, par la mise en place de la coopération avec la Ville de Trégueux pour la production des repas de la restauration collective. Les inscriptions budgétaires qui s'affichent au chapitre 012, pour le remboursement de la rémunération des agents mis à disposition par la Ville de Trégueux et par le Centre de Gestion, sont compensées par une recette qui s'inscrit au chapitre 70 du budget.

☑ ***au niveau des recettes***

□ *des recettes en augmentation du fait :*

- De la participation de la Ville de Trégueux au fonctionnement de la cuisine centrale de Langueux, selon des modalités définies dans la convention signée le 20 décembre 2019 ;

- Du maintien, à un même niveau, des produits des contributions directes. Pour rappel, la revalorisation des bases décidée par l'Etat, pour l'année 2020, est de 0,9 % ;

- De la perspective d'encaissement de droits de mutation, compte tenu des transactions immobilières ;

- Il est à noter une légère baisse de la Dotation en Attribution de Compensation (DAC) pour l'année 2020, liée à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Langueux qui a généré des frais pour Saint-Brieuc Armor Agglomération. La ponction de 8 100€ sera réintégrée dans la dotation en 2021, la dépense supportée par les services communautaires étant ponctuelle.

II / Investissement

L'année 2020 a la particularité d'être :

2.1 Une année de finalisation d'équipements majeurs

- □ ***Salle omnisports***

A destination du monde associatif, des écoles, du service municipal Enfance Jeunesse.

Cet équipement, pensé en concertation avec tous les acteurs, répond aux besoins recensés.

- Coût total de l'autorisation de programme : 4 748 000 € TTC
  (réf. délibération du 4 novembre 2019)

- □ ***Mairie Espace Infos Services Publics***

A destination des citoyens Langueusiens (lieu unique de proximité)
A destination des salariés de la Ville de Langueux – Amélioration des conditions de travail

- Coût total de l'autorisation de programme
  (réf. délibération du 24 février 2020) 1 344 668 € TTC

2.2 Une année de concrétisation de la coopération avec la Ville de Trégueux : production des repas pour la restauration collective

- Au terme d'un travail de plusieurs années, la coopération entre dans sa phase opérationnelle avec la fabrication, depuis le 6 janvier 2020, de 1 600 repas en moyenne par jour d'école.

  Cette nouvelle organisation a des conséquences sur les masses budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes. Le coût de la prestation sera supporté de façon équitable entre les Villes de Langueux et de Trégueux conformément à la convention signée entre les deux parties le 20 décembre 2019.
  Outre les dépenses de fonctionnement (achat de denrées, coûts des fluides, achat de petit matériel…), la Ville de Trégueux s'engage à participer aux dépenses d'investissement sur la base de 50 % du montant hors FCTVA.

- A titre indicatif, l'inscription budgétaire de 160 000€ concerne des travaux d'extension des locaux de stockage des denrées ainsi que des vestiaires dédiés au personnel.

2.3 Une année de renouvellement du mandat électoral

Compte tenu des échéances électorales de mars 2020, le budget primitif, tel que présenté, laisse place à des enveloppes de crédits qui permettront un ajustement des orientations définies par la prochaine assemblée délibérante.

Globalement, les dépenses nouvelles d'équipement s'élèvent à 2 063 642 € qui se répartissement de la façon suivante :

☑ Etudes et logiciels : 42 655 €

- ☑ Subventions d'équipement : 280 050 € dont 145 000 € pour des travaux d'eaux pluviales et 99 050 € pour le logement social (Prunaie, Porte Neuve, rue de Rennes).

- ☑ *Acquisitions : 423 392 €*

- ☑ *Travaux de bâtiment : 745 545 €*

- ☑ *Programmes de voirie et de circulation : 572 000 €*

En parallèle de cette synthèse du projet de Budget 2020, un descriptif détaillé est proposé, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, **je vous invite à** :

- ➢ prendre connaissance des documents budgétaires,
- ➢ approuver le Budget Primitif 2020 tel que présenté ci-dessus,
- ➢ autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.